CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

51e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2012 A 19 H

Salle de Conférences Sainte Barbe

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire:

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Robert ENGEL, Jean-Pierre HAAS, Marie-Anne KOENIG,

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Charles LEOPOLD, Eric CONRAD

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Myriam BOUYER-BAUMANN, Sylvie BERINGER, Stéphane ROMY, Odile RAPP-WEISS, Sandrine ARMBRUSTER, Stéphanie MUGLER, Capucine HUSSER-OTT, Stéphanie LUTZ-HUSSER, Gérard SCHENCK, Jean-Claude DONIUS, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Frédérique MEYER, Jean-Jacques RENAUDET, Marc RUHLMANN, Caroline REYS, Philippe DE COMBEJEAN, Evelyne TURCK-METZGER

Absents excusés:

Monique SAWAYA : retard arrivée à 19H10 en attendant donne procuration à Guy RITTER

Jean-François ROYER donne procuration à Marcel BAUER

Gaby KARL-SCHORN: retard arrivée à 19 H 15

Valérie ARBOGAST donne procuration à Jacques MEYER Catherine ORSONI donne procuration à Robert ENGEL

Assistent à la séance :

M. Emmanuel CORDIVAL, Directeur Général des Services Mme Audrey IMHOFF, Assistante de Direction M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 20 septembre 2012

DGS/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

51e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2012 A 19H SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2012
- C. Décisions du Maire n° 34 à 40, 42 et 44/2012

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Subvention à l'ESAT Evasion dans le cadre de l'organisation du Festival Charivari – 3è édition

B. ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

2. Ajustement du budget annexe « Forêt » 2012

C. FINANCES DE LA COMMUNE

3. Frais relatifs aux fêtes et cérémonies et frais de représentation du Maire

4. Subvention en faveur du journal « l'Alsace » pour l'opération « Journaliste d'un jour », 18ème édition

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

5. Politique d'aides aux particuliers pour l'amélioration du patrimoine et convention de partenariat avec le Conseil Général

E. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

6. Subvention à l'Association Générale des Familles pour le fonctionnement de l'action Vivre avec le Grand Age

F. DIVERS

- 7. Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation du service public de fourrière automobile : exercice 2011
- 8. Vente par la Ville de Sélestat d'un terrain à bâtir sis au lieu-dit « Muehlweg »
- 9. Chasses communales : agrément d'un associé dans le lot de chasse n°1
- 10.Convention relative au déploiement en zones concertées d'aménagement numérique en dehors des zones très denses entre les collectivités territoriales de la Région Alsace, l'opérateur de réseau France Telecom et l'Etat

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane KLEIN est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite officiellement adresser ses félicitations au nom de la municipalité, du Conseil Municipal et de la Ville de Sélestat à Anne DESCHAMPS qui est la nouvelle conseillère régionale depuis la mi-août suite à la démission de Claude STURNI, Maire de Haguenau, devenu Député. Il compte beaucoup sur elle pour défendre les dossiers de la Ville et a tout à fait confiance en elle sur ce point.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juillet 2012

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 34 à 40, 42 et 44/2012

Décision 34/2012 : Portant fixation du droit d'entrée aux spectacles des Tanzmatten et des tarifs des services du bar des Tanzmatten

Décision 35/2012 : Portant fixation du droit d'accès aux cours des Ateliers théâtre des Tanzmatten et des droits d'entrée au spectacle des Ateliers théâtre

Décision 36/2012 : Mise à disposition de locaux à l'Institut de Formation de Soins Infirmiers (IFSI)

Décision 37/2012 : Aménagement de la rue du Strohsackweg

Décision 38/2012 : Prestations de contrôles périodiques des installations d'éclairage public

Décision 39/2012 : Réalisation de l'amorce de la rue de Bâle

Décision 40/2012 : Réalisation de broyages, ouverture de potets et création et entretien de cloisonnements en forêt de Sélestat

Décision 42/2012 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un sentier de découverte et d'interprétation, la création de passerelles et la réhabilitation d'un pont-route

Décision 44/2012 : Travaux d'enrochement pour la sécurisation et la modernisation du bassin slalom – quai de l'Ill

Monsieur Stéphane KLEIN rappelle, concernant la décision n°36, qu'il avait été fait état, lors de la présentation de la réhabilitation de l'école relais

Wimpfeling en commission, de l'hypothèse de ce transfert. Il avait alors posé un certain nombre de questions concernant l'aménagement intérieur qui devrait tenir compte du nombre d'étudiants. Il souhaite donc savoir ce qui est prévu.

Ensuite, il sait que Monsieur le Maire partage sa volonté de voir une telle formation maintenue à Sélestat, mais il a été surpris par le montant du loyer car il pensait que pour soutenir le service public, les loyers allaient être adaptés.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'avant de prendre la décision de mise à disposition des locaux à l'IFSI, les locaux ont été présentés à la direction de l'hôpital qui s'est rendue sur place et a fait part de ses besoins et la seule chose qui a été demandée est la démolition d'une cloison afin d'obtenir une salle plus grande. Ces locaux sont une réelle opportunité car ils se situent non loin de l'école actuelle dont les structures modulaires ne sont de loin pas en aussi bon état que ceux-ci. Les transformations réalisées ont été faites à leur demande.

Concernant le montant du loyer, Monsieur le Maire indique qu'ils payent actuellement plus pour leur structure modulaire. De ce fait, il ne voit pas pourquoi la Ville devrait mettre gratuitement à disposition les locaux. Ce prix a été discuté et négocié avec la direction et ce dernier se situe en-dessous du prix du marché. Cela ne signifie pas qu'il ne défend pas le service public. Cela correspond à du provisoire mais qui peut peut-être durer car ce n'est pas demain que la Région va construire un nouveau bâtiment.

Monsieur Stéphane KLEIN partage l'avis de la municipalité sur la mise à disposition, mais il estime qu'il aurait été possible d'imaginer que cela leur permettrait de créer un petit trésor de guerre pour financer ultérieurement des locaux plus vastes.

Il considère que ce dossier mériterait d'être soutenu par Madame la Conseillère Régionale car l'école d'Erstein a bénéficié d'un certain nombre d'aménagements avec une infrastructure ultra moderne par rapport à Sélestat où les conditions de travail sont spartiates.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que Monsieur KLEIN a eu l'opportunité, ainsi que son collègue, de s'exprimer dans la presse par rapport à ses attentes du mandat de la conseillère régionale.

Il regrette de ne pas avoir été consulté en tant que Maire de la Ville de Sélestat pour pouvoir s'exprimer quant à l'entrée au Conseil Régional de Madame DESCHAMPS, surtout quand il est souvent abordé le sujet d'équité et de liberté d'expression.

Concernant l'IFSI, ce point est souvent abordé au sein du Conseil de Surveillance et c'est à la direction de l'hôpital de faire la demande. Pour le moment, le Directeur de l'Hôpital n'a pas encore fait la démarche nécessaire auprès de la Région. En effet, aujourd'hui, l'hôpital a des dépenses conséquentes par rapport à l'unité pour les personnes atteintes d'Alzheimer et toute l'énergie est focalisée sur l'installation de l'IRM.

Monsieur le Maire, insiste sur le fait qu'il fera le maximum afin que les formations post-bac continuent de se faire à Sélestat. Il rappelle qu'il a déjà eu l'occasion à l'époque de la mandature de Monsieur GIERSCH de défendre l'école d'infirmière. Il considère que c'est en défendant ensemble les causes de la Ville que cela peut aboutir. Toutefois, ce n'est pas à la Ville de se substituer

aux autres, mais il en a déjà parlé au Président de la Région qui attend que la direction de l'hôpital s'adresse à lui.

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 153 du 23 avril 2009 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 29 avril 2009.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Subvention à l'ESAT Evasion dans le cadre de l'organisation du Festival Charivari – 3è édition

Madame Anne DESCHAMPS tient à rassurer les personnes qui l'attendent au tournant. Elle est très honorée de cette nomination et pense que Sélestat méritait sa place. Elle est consciente de l'enjeu et de la mission demandée. Elle indique que Monsieur le Maire et Conseiller Général a déjà relayé avec pugnacité les beaux et grands projets pour la Ville et le territoire de Sélestat. Elle considère qu'ils ne seront pas trop de deux en liaison avec Monsieur Antoine HERTH pour leur donner vie. Elle aime sa ville et son territoire et tient à remercier Monsieur Marcel BAUER qui lui a accordé sa confiance sans faille depuis 2001 et un petit clin d'œil à Adrien ZELLER qui a fait que Sélestat soit sur la liste en 2004.

Madame Anne DESCHAMPS indique que cette nouvelle édition du festival a pour seul mot d'ordre la qualité. En effet, des artistes et des compagnies de renom, qui représentent à eux seuls des têtes d'affiche pour n'importe quelle salle de spectacle dans la France entière, ont été sollicités. Il est donc important de les soutenir en leur attribuant un soutien financier à hauteur de 12 000 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que pour une manifestation de cette qualité, il y aura une belle unanimité.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, espère que de nombreuses personnes participeront à cette manifestation.

Adopté à l'unanimité

B. ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

2. Ajustement du budget annexe « Forêt » 2012

Madame Marie-Anne KOENIG propose l'ajustement du budget annexe « forêt » pour 2012 suite aux résultats du compte administratif de l'année 2011, de la réalité du marché du bois ainsi que des aléas ayant perturbé les travaux initialement prévus.

Adopté à l'unanimité

C. FINANCES DE LA COMMUNE

3. Frais relatifs aux fêtes et cérémonies et frais de représentation du Maire

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose la prise en charge des dépenses liées aux frais de repas engagés dans le cadre de certaines cérémonies ainsi que l'inscription au budget, sur une ligne spécifique, d'un montant de 2 000 euros pour la ligne concernant les frais de représentation du Maire.

Il indique que chaque commune est tenue de prendre la même délibération suite au contrôle des chambres régionales des comptes, et ce à la demande de Madame la Trésorière. Il rappelle également que le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes de l'an passé n'a relevé aucune anomalie sur ces deux articles lors des dernières années.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET considère que le moment n'est pas réellement opportun pour que ce type de délibération soit bien comprise par la population. Particulièrement par nos concitoyens qui connaissent des périodes difficiles. Il indique que les élus touchent des indemnités qui a priori, à l'origine, étaient faites pour les frais de représentation. Or il se trouve que les choses ont évolué et que beaucoup d'élus se sont professionnalisés et considèrent que cette indemnité est un salaire. Cette délibération touche une fois de plus au statut de l'élu et au cumul des mandats. Il estime que l'ensemble des collectivités devraient sérieusement réduire la voilure en matière de frais de représentation et de cérémonies.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite également savoir si la Communauté de Communes va prendre la même délibération car il n'y a pas de raison que cela ne soit pas le cas.

Monsieur Stéphane ROMY indique, en ce qui concerne la Communauté de Communes, que le Code Général des Collectivités Locales et notamment la comptabilité publique ne prévoit pas ce genre de dispositions. En effet, elles ne sont pas censées prendre ce type de délibération car il n'a pas de frais de représentation pour les élus.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souligne que s'il devait lui arriver d'inviter quelqu'un à déjeuner c'est notamment lors de la présence du Directeur Régional des Affaires Culturelles ou de Madame le Sous-Préfet lors d'une réunion de travail. Pour 2012, ce budget s'élève pour l'instant à 392 euros. L'an passé ce montant était un plus élevé pour la simple et bonne raison que les maires des communes jumelées ont été invités, l'an passé, lors de la journée des villes jumelées qui a eu lieu le jour du corso. En ce qui concerne les cadeaux, cela correspond à des bouteilles de vin que la Ville produit.

Monsieur le Maire indique que jusqu'à présent ce montant était inscrit au budget, mais maintenant la Trésorière demande à ce que cela relève d'une ligne spécifique.

Monsieur Jean-Pierre HAAS insiste sur le fait que cela ne correspond pas à une somme supplémentaire mais le montant alloué au budget primitif sera divisé en deux lignes.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET se demande comment cela se passe lorsqu'il s'agit d'un adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique qu'un Adjoint n'en bénéficie pas.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET trouve cela normal mais estime que s'ils sont pointilleux pour le Maire pourquoi ne pas l'être pour tous les élus.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime qu'aujourd'hui, les choses administratives deviennent de plus en plus compliquées afin que chacun se couvre.

Adopté à l'unanimité

4. Subvention en faveur du journal « l'Alsace » pour l'opération « Journaliste d'un jour », 18ème édition

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose d'allouer une aide financière d'un montant de 3 000 euros, sachant que la Communauté de Communes prend en charge le transport au niveau du TIS ainsi que la mise à disposition de la Médiathèque et son personnel.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET relève une erreur dans la deuxième page de la délibération, à savoir qu'il s'agit de l'édition 2012 et non 2011.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, se demande si les lycéens du Schwilgué sont associés à cette opération cette année.

Monsieur Stéphane KLEIN informe que cela ne se fera pas cette année car ils sont dans d'autres opérations.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela dépend des enseignants et cela représente un travail complémentaire non anodin pour ces derniers.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que le soutien à la presse doit être présent tous les jours car les années à venir vont être difficiles pour ce type de média.

Adopté à l'unanimité

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

5. Politique d'aides aux particuliers pour l'amélioration du patrimoine et convention de partenariat avec le Conseil Général

Monsieur Jacques MEYER présente la révision du dispositif d'aides du Conseil Général concernant la politique d'aides aux particuliers pour l'amélioration du patrimoine ainsi que la convention de partenariat.

Monsieur Stéphane KLEIN comprend l'intérêt de la création d'un guichet unique facilitant les démarches. Toutefois, la question de fond est de savoir si de nombreuses opportunités vont se présenter étant donné les difficultés rencontrées au centre-ville. En effet, même si les collectivités ont envie que

des opérations se montent, ces dernières ne seront pas faciles à mettre en œuvre sur le terrain.

Monsieur Stéphane KLEIN regrette le périmètre du territoire et de la zone définis (limités aux maisons antérieures à 1900) dans la mesure où la commune compte aussi un patrimoine plus récent mais qui est remarquable et qui pourrait également en bénéficier.

Plus généralement, il considère que ce dossier vient au moment où des discussions ont lieu concernant le patrimoine de la commune, notamment dans la presse qui a fait paraître un certain nombre d'informations sur des bâtiments remarquables antérieurs à 1900 et pour lesquels des projets voient le jour. De ce fait, il souhaite aborder les cas du Moenchhof, de la Cour de l'Arsenal Saint-Hilaire et de Saint-Quirin.

Monsieur Jacques MEYER considère qu'il est nécessaire de prendre en compte, par rapport à cette délibération, le fait que l'aide de la Ville ne sera pas modifiée, les taux d'aides du Conseil Général non plus, mais les aides de ce dernier seront versées aux citoyens répondant à des critères de revenus, ainsi qu'aux propriétaires-bailleurs qui conventionnement leur logement en logement social. Il considère qu'il appartient peut-être à la Ville, dans le cadre du Projet de Ville, de regarder s'il existe des secteurs spécifiques où la collectivité pourra améliorer son aide pour revaloriser le patrimoine ancien de la commune.

Concernant les différents bâtiments énumérés, Monsieur Jacques MEYER indique qu'il y a un projet concernant Saint-Hilaire dont le permis est signé, et une réunion a eu lieu avec le propriétaire afin de connaître les raisons du retard de ce projet. Pour ce qui est du Moenchhof, ce dernier a été acheté par un privé qui souhaite y installer un musée.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que les travaux ont commencé dès le lendemain du passage en conseil municipal. Il s'agit des travaux à l'intérieur du Moenchhof. La personne s'y est beaucoup investie et durant l'été, son activité professionnelle ayant repris, cela s'est calmé mais les travaux vont reprendre en période hivernale.

Concernant Saint-Quirin, Monsieur Jacques MEYER est convaincu, comme tout le monde, que c'est un joyau. Il souhaite rappeler que l'ensemble de ce site a été vendu, avant leur élection, à un promoteur immobilier qui a construit des bâtiments sur les terrains disponibles. Il considère qu'à l'époque, la collectivité aurait pu mettre en place des freins en demandant d'abord la réhabilitation puis en délivrant les permis pour les bâtiments. Suite à cela, la réhabilitation s'est révèlée plus onéreuse qu'une démolition et une reconstruction. La société propriétaire a ensuite déposé le bilan et la nouvelle municipalité s'est retrouvée en 2001 devant le fait accompli où un bailleur social souhaitait racheter ce bien au promoteur pour y créer entre 80 et 100 logements à loyer modéré. Il estime que ce projet aurait été catastrophique pour la ville et pour les personnes qui auraient du vivre dans ce secteur relativement exiqu. Les élus ont eu l'idée de proposer à Domial de racheter ce bien afin d'y mettre en place une maison de retraite et la Ville a racheté la chapelle. Or il s'est avéré, après étude, que la construction d'une maison de retraite était financièrement impensable étant donné le coût important des travaux. Par la suite, plusieurs projets ont vu le jour mais les coûts étaient exorbitants. Pour la réhabilitation le montant s'élève à plus de 2 500 euros au mètre-carré. Entre-temps, le Parlement des Arts, qui pensait obtenir des subventions au niveau de

différentes entreprises américaines, voulait en faire un lieu d'exposition permanent de tableaux, mais ils se sont retirés n'ayant pas eu le financement. Depuis, le site a été classé au patrimoine de la Ville ce qu'il considère être une chance pour la collectivité. Cela permet de bénéficier d'une niche fiscale (qui n'est pas la loi Malraux) qui permet à de grands groupes spécialisés dans ce domaine, de racheter le bien, de le réhabiliter et de le vendre à des investisseurs qui peuvent répercuter pratiquement l'ensemble l'investissement sur leur imposition. La Ville travaille actuellement avec un organisme sur ce projet. La presse l'avait contacté mais il ne souhaitait pas répondre car ce groupe ne souhaite pas communiquer et il ne souhaite pas faire capoter ce projet. Le mois prochain, sera abordé, en commission, le fait de sortir cette propriété de la copropriété. Il estime que la collectivité a aujourd'hui une chance inouïe de trouver enfin une solution pour ce bâtiment. Suite à la discussion avec les investisseurs, il s'avère que le Premier Ministre, dans sa ville de Nantes, a largement profité de cette niche fiscale ce qui laisse penser que cette dernière va rester en place. Cela devrait permettre de financer, par des privés, des travaux dans des lieux exceptionnels plutôt que par des collectivités qui à un certain moment ne peuvent plus financer ce genre de réhabilitation.

Monsieur Jacques MEYER insiste sur le fait que ce sujet sera abordé très prochainement et pense que le dossier sera totalement bouclé d'ici la fin de l'année. Mais quand il a vu qu'une certaine association montait au créneau, il a eu peur car les investisseurs ont d'autres possibilités dans d'autres secteurs, et la Ville de Sélestat n'est pas forcément bien placée face à des villes comme Versailles, Paris, Strasbourg. Il considère qu'il est nécessaire à un moment donné d'y aller doucement sans communication excessive, et ce à la demande de l'investisseur.

Monsieur Marc RUHLMANN ne voit pas très bien où est la part du public dans ce partenariat. En effet, il a bien compris qu'un groupe privé investit, ce qui est son droit, sauf qu'il s'agit de locaux chargés d'histoire. Il se demande donc quelle sera la place du sélestadien et du touriste dans cet ensemble une fois l'opération bouclée. Il souhaite savoir si cette propriété restera privée avec un espace intérieur de grande qualité dont pourront profiter les résidents, ou si ce bâtiment conservera des accès publics.

Monsieur Jacques MEYER indique qu'il ne répondra pas à cela, et rappelle que c'est l'opposition qui a laissé ce cadeau empoisonné. Aujourd'hui, la municipalité essaye de se sortir de cette situation compliquée.

Monsieur Marc RUHLMANN considère que Monsieur MEYER a une conception particulière de la démocratie, car il estime qu'à chaque fois qu'une question est posée, la même réponse est donnée, c'est notamment le cas également avec le dossier de la gare. Il se demande donc si ce qui est appelé le moment venu est de mettre l'opposition devant le fait accompli dans l'enceinte du conseil municipal où le dossier est sûr de passer, ou si l'opposition est présente pour essayer de discuter et d'apporter sa contribution au débat.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET n'apprécie pas du tout les termes de « cadeau empoisonné ». Il ne va pas refaire l'historique, mais il rappelle que ce bâtiment n'était pas propriété de la Ville mais de l'hôpital qui souhaitait vendre ce dernier à un immobilier. Ce n'est donc pas un cadeau empoisonné,

car Domial a pu le reprendre, et c'est un dossier difficile pour l'ancienne municipalité mais également pour celle-ci.

Monsieur Jacques MEYER retire le terme empoisonné.

Madame Caroline REYS rappelle que plusieurs élus étaient présents lors d'une réunion au foyer Notre Dame de la Paix où une association sélestadienne avait proposé une alternative à la rénovation de la Bibliothèque Humaniste et avait présenté un idéal de projet, à savoir replacer le contenu de la Bibliothèque Humaniste dans Saint-Quirin.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, estime qu'il est toujours possible de faire d'autres choix, mais le choix de la municipalité en ce qui concerne la Bilbiothèque Humaniste est de maintenir l'écrin actuel avec la Halle aux Blés, qui est un bâtiment remarquable.

Il sait très bien que l'association sélestadienne qui veut absolument faire de Saint-Quirin une médiathèque ou une nouvelle bibliothèque ne garde pas les pieds sur terre. En effet, il se demande avec quels moyens ce projet sera réalisable car la collectivité n'a pas les moyens, actuellement, d'investir dans ce bâtiment. Il considère donc qu'il faut profiter de la possibilité d'obtenir des financements extérieurs privés pour effectuer la réhabilitation du patrimoine à Sélestat, car ils ne vont pas transporter le bâtiment pour le déplacer ailleurs ; ces derniers vont bien investir à Sélestat. Il considère que ce choix politique permet aussi de défendre le patrimoine sélestadien. Il rappelle simplement que la collectivité vient déjà en aide à des particuliers pour la réhabilitation notamment en apportant des aides pour la réfection de façade ou toiture, afin que le patrimoine sélestadien puisse être mis en valeur.

Monsieur Marc RUHLMANN insiste sur le fait qu'il espère que dans les négociations que la municipalité aura avec les investisseurs, cette dernière défendra le fait que tout ne soit pas privatisé et qu'une partie du bâtiment reste accessible à l'ensemble des sélestadiens et des touristes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il sera tenu compte des remarques de l'opposition et c'est le message qui a été donné aux investisseurs, d'où le travail en cours sur ce projet. Dès que ce dernier sera finalisé, il sera présenté au conseil municipal.

Monsieur Stéphane KLEIN considère qu'il est toujours désagréable de découvrir de telles choses dans la presse. Le fait de dire qu'il y a un projet et que la municipalité souhaite qu'une part de l'ensemble reste ouvert au public constitue une ligne de conduite claire, et tout va bien. Il estime que c'est le rôle de l'opposition de rappeler à la majorité les cadres à poser dans la réalisation de grands projets.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, regrette fortement le fait de lire des articles dans la presse alors que le projet n'est pas mûr. Ces investisseurs sont des gens sérieux qui, dans un premier temps, n'ont pas voulu aller plus loin vu le déroulement des élections présidentielles. Il estime qu'il ne faut pas casser le projet avant que ce dernier ne soit mûr, car en général quand il est fait état d'un projet à droite et à gauche, l'investisseur peut se retirer s'il constate qu'il n'y a pas unanimité au sein de la collectivité. Il indique que l'objectif pour la Ville est tout de même de financer le moins possible ce qui explique la

finalisation du projet. Par la suite il sera présenté en commission et des adaptations seront possibles.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, propose de passer au vote de la délibération à savoir la signature de la convention avec le Conseil Général dont le grand changement est les critères d'attribution des subventions.

Adopté à l'unanimité

E. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

6. Subvention à l'Association Générale des Familles pour le fonctionnement de l'action Vivre avec le Grand Age

Monsieur Philippe de COMBEJEAN quitte la salle.

Madame Geneviève MULLER-STEIN rappelle les axes essentiels de l'action et propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 300 euros.

Monsieur Stéphane KLEIN considère, qu'au regard du service et du travail effectués par l'association, la subvention est tout à fait raisonnable.

Adopté à l'unanimité

F. DIVERS

7. Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation du service public de fourrière automobile : exercice 2011

Madame Monique SAWAYA indique que la société délégataire à réaliser des recettes d'un montant de 22 280 euros. La Ville a payé une somme de 2 737 euros pour la destruction de 34 véhicules.

Le conseil Municipal prend acte.

8. Vente par la Ville de Sélestat d'un terrain à bâtir sis au lieu-dit « Muehlweg »

Monsieur Jean-Pierre HAAS propose la vente de la parcelle pour un montant de 220 560 euros à Monsieur et Madame WEBER qui ont répondu à l'annonce parue.

Monsieur Marc RUHLMANN indique qu'il est inscrit dans la délibération que les personnes ont émis le souhait d'acquérir cette parcelle et il n'est nullement fait part de la parution de l'annonce.

Monsieur Jean-Pierre HAAS précise que cela fait partie des annonces parues l'an passé sur le site et dans la presse.

Monsieur Marc RUHLMANN a bien trouvé trace d'une parution en date du 31 octobre 2009 qui faisait également état de prescriptions qui étaient imposées à l'acheteur notamment en terme de politique énergétique. Il se demande donc si ce terrain est également concerné par cela.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que cela a été réactualisé et que c'est toujours dans le même cadre.

Monsieur Jacques MEYER rappelle qu'à l'époque il avait été demandé que les projets prévoient des constructions exemplaires en matière de BBC. Il s'est avéré que les propositions faites par les différents acheteurs étaient trop faibles et ne souhaitaient pas forcément entrer dans une spécificité de BBC. Entre-temps, ces terrains ont été remis en vente avec annonce dans les journaux et sur le site internet. Cette délibération est le résultat de cette deuxième partie, sachant que l'obligation de construction en BBC a été supprimée car la première expérience n'a pas du tout été concluante.

Monsieur Marc RUHLMANN souligne le fait que le projet de délibération montre la présence d'autres terrains dans ce secteur. Il se demande donc si ces derniers vont également être cédés à des particuliers selon la même procédure ou s'il ne serait pas possible d'imaginer la mise à disposition à un bailleur social, de tout ou partie des terrains, afin d'obtenir de la mixité sociale.

Monsieur Jacques MEYER précise qu'aujourd'hui un bailleur social veut obtenir les terrains à presque l'euro symbolique. Il ne pense pas que cela soit une bonne chose de le faire aujourd'hui d'un point de vue budgétaire. De plus, lorsqu'il fait un bilan du nombre de logements à loyer encadré réalisés sur le secteur, ces derniers dépassent largement ce qui a été prévu dans le Plan Local d'Habitat.

Monsieur Jean-Pierre HAAS souligne le fait que sur ce secteur un seul terrain est encore disponible qui ne peut pas être mis a disposition afin d'effectuer un grand projet.

Monsieur Marc RUHLMANN précise que lorsqu'il parlait de cession, cela ne voulait pas forcément dire à l'euro symbolique, mais cela répond également à une politique de la Ville. En ce qui concerne les chiffres, il a recherché des données et a trouvé qu'en 2005 il était fait état de 1 064 logements sociaux soit 15,3% du parc. Il souhaite donc savoir s'il existe aujourd'hui un chiffre plus récent.

Monsieur Jacques MEYER informe qu'il existe aujourd'hui 1 587 logements sociaux. Il rappelle que Sélestat n'a pas besoin d'atteindre les 20% puisqu'elle fait partie d'une Communauté de Communes inférieure à 50 000 habitants et considère que la commune n'a pas à rougir du nombre de logements à loyer modéré construits sur le secteur. Il ajoute qu'aujourd'hui entre 75 et 80 % des citoyens entrent dans les critères pour pouvoir occuper un logement à loyer modéré.

Monsieur Stéphane KLEIN souhaite savoir s'il y a déjà des propositions de rachat pour le dernier terrain.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique qu'une proposition a été faite et une discussion est en cours avec le potentiel acquéreur.

Adopté à l'unanimité

9. Chasses communales : agrément d'un associé dans le lot de chasse n°1

Madame Marie-Anne KOENIG propose l'agrément de Monsieur Thierry HOFFMANN en remplacement de Monsieur Gabriel KONECSNI.

Monsieur Stéphane KLEIN considère qu'il est difficile de donner un agrément à quelqu'un d'inconnu, de ce fait le groupe s'abstiendra.

Adopté – 7 ABSTENTIONS: Stéphane KLEIN – Frédérique MEYER – Jean-Jacques RENAUDET – Marc RUHLMANN – Caroline REYS – Philippe DE COMBEJEAN – Evelyne TURCK-METZGER

10.Convention relative au déploiement en zones concertées d'aménagement numérique en dehors des zones très denses entre les collectivités territoriales de la Région Alsace, l'opérateur de réseau France Telecom et l'Etat

Monsieur Guy RITTER rappelle qu'en 2010 le gouvernement lançait un appel à manifestation d'intention d'investissement auprès des opérateurs privés afin de recenser les projets de déploiement Très Haut Débit (THD) pour les cinq prochaines années et ne nécessitant pas d'aide publique. Cet appel a été clos en janvier 2011 et a conduit à une cartographie des territoires concernés par les déploiements de FTTH (Fibre Optique arrivant au domicile de l'abonné) sur initiatives privées. En février 2012, l'opérateur France Telecom Orange a confirmé son engagement qui est aujourd'hui concrétisé par la convention jointe au projet de délibération. Cette dernière s'inscrit dans le cadre des investissements en fond propre réalisés par France Telecom Orange qui agit exclusivement en tant qu'opérateur de réseau et non comme fournisseur d'accès internet.

Monsieur Guy RITTER fait part des objectifs de la convention et propose la conclusion de la convention. Lors de la commission, il avait été demandé pourquoi la Ville de Sélestat prend cette délibération et non pas la Communauté de Communes. Il indique que le périmètre des zones concernées par le déploiement du FTTH a été défini par l'opérateur dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt d'investissement, et le choix de ces zones répond à une logique économique et d'aménagement du territoire du point de vue de l'opérateur. De ce fait, il est certain que l'opérateur choisisse les zones ayant déjà un réseau souterrain lui permettant de remplacer le cuivre par la fibre optique.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET indique que sa question allait plus loin car il souhaitait savoir si les entreprises s'installant dans la Zone Intercommunale du Giessen allait également en bénéficier.

Monsieur Guy RITTER précise que lors de la mise en place de cette zone, cette dernière a été équipée en fibre optique.

Monsieur Marc RUHLMANN comprend l'intérêt de France Telecom puisque cela est un investissement hautement stratégique, mais il se demande si ce dernier reversera des redevances d'occupation du domaine public aux différentes collectivités dont il utilise les infrastructures ou le domaine public.

Monsieur Guy RITTER informe qu'à sa connaissance, les réseaux existant appartiennent déjà à Orange. Pour ce qui est de la redevance, il ne sait pas si un contrat existe.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que Orange a été missionné par l'Etat pour gérer l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire national, sachant que ce n'est pas le seul opérateur. Concernant les modalités notamment sur les indemnitées éventuellement versées aux collectivités, ces dernières ne sont pas encore précisées aujourd'hui étant donné l'investissement à faire. Par la suite, l'objectif du Département et de la Région est de couvrir l'ensemble du territoire. De ce fait, un schéma territorial de l'aménagement numérique doit se mettre en place avec des modalités dont la Région sera pilote, et derrière cela les collectivités vont aider à financer, tout comme les Communautés de Communes. Il rappelle également que pour l'instant, la commune ne sait pas trop qui est propriétaire des différentes gaines.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que cela est une opportunité pour la Ville qui soutient une idée qu'il a souvent défendu, à savoir que pour faire la promotion des zones d'activités, il est nécessaire que cette dernière ait des spécificités. Cette initiative répond totalement au cahier des charges. Il estime que pour promouvoir les zones d'activités, il sera nécessaire de se placer sur des secteurs inédits et assumer une politique différente en terme d'économie, à savoir ne pas accueillir tout le monde, mais afficher une vraie politique.

Monsieur Guy RITTER précise également que le futur réseau de fibre optique sera ouvert aux fournisseurs d'accès internet.

Monsieur Marc RUHLMANN estime que par la suite, France Telecom aura une position de monopole. De ce fait, il ne faudra pas qu'il demande des tarifs trop élevés aux autres fournisseurs d'accès, dans quel cas ils ne viendront pas.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que France Telecom n'aura pas le monopole et il n'est pas certain que ce dernier sera proprétaire de l'ensemble car la question de la propriété de l'installation n'est pas encore tranchée. Il prend l'exemple du réseau EDF car les cables et pylones sont la propriété de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

• Madame Myriam BOUYER-BAUMANN indique que sur table a été distribuée l'invitation du Fonds Martel Catala et il lui semble que la photocopie a été coupée puisque les horaires lui semblent étranges.

Monsieur Jean-Claude DONIUS indique que chaque élu devrait recevoir un original de l'invitation reçue en photocopie.

• Monsieur Jean-Jacques RENAUDET informe que son attention a été appelée par des personnes résidant à la Résidence Fleurie sur des difficultés rencontrées avec le nouveau dispositif de poubelles. En effet, ce dernier se trouvait auparavant à la cave et donc facilement accessible avec l'ascenseur. Maintenant, les poubelles se trouvent à l'extérieur ce qui complique l'accès et sont exposées au soleil.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, découvre la situation mais se demande si cela n'est pas lié à des questions de sécurité puisqu'il y a quelques années, le feu s'est déclaré dans une poubelle.

**_*_

Fin de la séance à 20 H 30

DGS/AI PV provisoire 51

Le secrétaire de séance

Stéphane KLEIN